

## PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 16 h, le 27 janvier 2005.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président  
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président  
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec  
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier  
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

### Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 16 décembre 2004

#### **Résolution n° E-2005-01**

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 16 décembre 2004.

Adoptée à l'unanimité

### Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

### Engagement d'une technicienne en recherche

#### **Résolution n° E-2005-02**

De procéder à l'engagement de madame Nancy Perron à titre de technicienne en recherche.

De fixer la rémunération de madame Nancy Perron à [REDACTED] sur une base annuelle.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer, s'il y a lieu, le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 24 janvier 2005  
Certificat du  
Trésorier : CT-2005-13  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

### Établissement des quotes-parts pour les municipalités de la CMQ

#### **Résolution n° E-2005-03**

D'établir la quote-part payable par les municipalités faisant partie de la CMQ en fonction du budget 2005, au montant établi au tableau joint en annexe au mémoire du 22 décembre 2004 du secrétaire-trésorier, le tout en application du règlement 2002-9 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMQ.

Le montant établi de la quote-part est payable en trois versements, soit 33 1/3 au plus tard le 1er avril, 33 1/3 au plus tard le 3 juillet pour le second versement et 33 1/3 au plus tard le 1er octobre pour le dernier versement.

Un versement non payé à échéance porte intérêt pour l'année 2005 au même taux que celui fixé en 2002, 2003 et 2004, soit 10 %.

Référence : Mémoire du 22 décembre 2004  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Contrat de travail de l'adjointe administrative et agente aux communications et consultations

**Résolution n° E-2005-04**

D'accepter de prolonger aux mêmes conditions le contrat de travail de madame Johanne Savard jusqu'au 31 décembre 2008.

De demander à la Ville de Québec d'accepter la prolongation du prêt de service à la CMQ de madame Johanne Savard aux mêmes conditions.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer, s'il y a lieu, le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

DE RECOMMANDER AU CONSEIL DE LA CMQ :

De modifier le plan d'effectif de la CMQ adopté par la résolution C-2002-39 quant à la désignation du poste d'adjointe administrative pour remplacer cette désignation par la suivante :

Adjointe administrative et agente aux communications et aux consultations

Référence : Mémoire du 19 janvier 2005  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Révision de la tarification applicable aux déplacements occasionnels en automobile

**Résolution n° E-2005-05**

De remplacer la tarification de 0,34 \$ du kilomètre remboursable pour les frais de déplacements en automobile par une nouvelle tarification empruntée, en l'adaptant à la CMQ, des articles 31.02 et 31.03 de la convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec pour la période s'étendant jusqu'au 31 décembre 2006. La nouvelle tarification prévoit un montant minimum de 2,50 \$ par course ou de 0,37 \$ par kilomètre pour les déplacements effectués à l'intérieur des limites du territoire de la CMQ et de 0,28 \$ du kilomètre lorsque le lieu de destination se situe à l'extérieur du territoire de la CMQ.

Référence : Mémoire du 19 janvier 2005  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Octroi d'un contrat pour la réalisation de l'étude portant sur les parcs et zones industriels

**Résolution n° E-2005-06**

D'accorder le contrat pour la réalisation d'une étude portant sur les zones et les parcs industriels du territoire de la CMQ à GÉNIVAR au montant 19 978 \$ excluant la TPS et la TVQ, le tout suivant le document de soumission et la recommandation du comité d'évaluation des offres.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer, s'il y a lieu, le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 21 janvier 2005

Certificat du

Trésorier : CT-2005-14 pour l'excédent de 15 000 \$ (réf. : CT-2004-221)

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Conférence 2005 de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Choix d'une firme en organisation d'événements

---

### **Résolution n° E-2005-07**

De retenir l'agence QVC-Inscript pour l'organisation logistique de la conférence 2005 de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

D'autoriser une dépense de 13 000 \$ pour les services de l'agence QVC-Inscript, le tout en conformité avec le budget déjà approuvé par le comité exécutif (E-2004-93).

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer, s'il y a lieu, le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 24 janvier 2005

Certificat du

Trésorier : CT-2005-15

Responsable : Consultations et Communications

Adoptée à l'unanimité

### **Bordereau de dépenses**

### **Résolution n° E-2005-08**

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du Comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 11 au 31 décembre 2004 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 297 911,48 \$, plus 27 571,25 \$ pour les salaires versés du 16 décembre 2004 au 6 janvier 2005.

Référence : Bordereau de dépenses du 24 janvier 2005

Certificat du

Trésorier : CT-2005-16

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

### **Bordereau d'information**

### **Résolution n° E-2005-09**

1. Calendrier 2005 des séances du comité exécutif de la CMQ.
2. Lettre datée du 13 décembre 2004 du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir adressée à Jean-Pierre Turcotte concernant le Règlement No 005-2004 adopté par la MRC de l'Île-d'Orléans.

3. Note datée du 12 janvier 2005 de madame Caroline Roger adressée aux adjointes des membres du comité exécutif concernant les procès-verbaux des commissions permanentes de la CMQ.

Référence : Bordereau d'information du 27 janvier 2005

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Poste de coordonnateur au développement économique

**Résolution n° E-2005-10**

De prendre acte de la décision de monsieur Guy Rivest de réintégrer la fonction publique québécoise, le tout conformément à l'article 6.4 de l'entente intervenue entre la CMQ, la ministre de la Culture et des Communications et monsieur Guy Rivest le 16 décembre 2004.

Référence : Mémoire du 25 janvier 2005

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

---

PRÉSIDENT

---

SECRETÉAIRE